



Fiche Projet

Proposition de projet en PPP

ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA ZONE NORD DE LA MAURITANIE



Autorité contractante

Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement

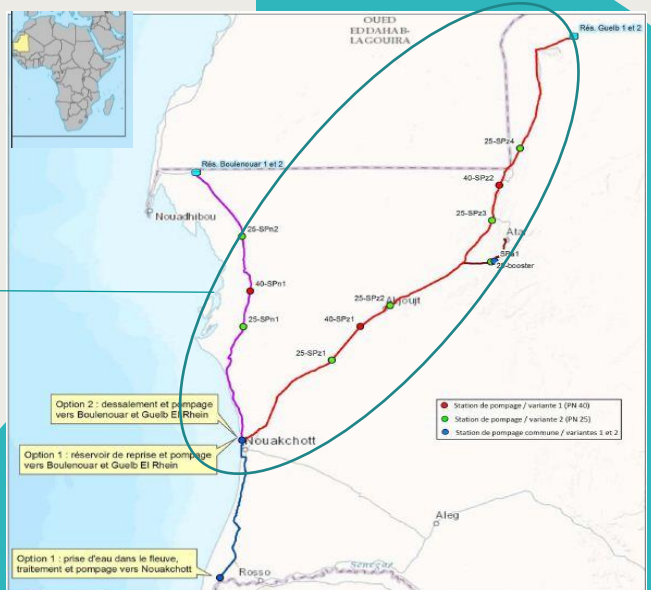
Point focal de l'autorité contractante

Cheikh Brahim Cheick Abdallahi, Conseiller du Ministre, chargé du Projet AEP de la Zone Nord

Point focal de la cellule PPP

Zone Nord du pays

Pompage du fleuve Sénégal et développement du réseau vers les quatre wilayas du Nord : l'nchiri, l'Adrar, le Dakhlet Nouadhibou et le Tiris Zemmour





Descriptif du Projet

Contexte

La Mauritanie est à 90% occupée par une zone désertique. En parallèle, les ressources minières représentent une richesse essentielle pour le pays (1/3 budget de l'Etat, 1/3 des exportations) mais requièrent des ressources en eau importantes pour se développer. Par ailleurs, il existe un problème d'inégalité d'accès à l'eau potable dans le Nord du pays.

Ce projet vise à répondre aux besoins industriels et domestiques des quatre wilayas Inchiri, Adrar, Tiris Zemmour et Nouadhibou.

Résultats attendus

1. Réduire durablement les inégalités des populations d'accès à l'eau potable
2. Sécuriser l'alimentation de Nouakchott sur le long terme
3. Améliorer les conditions de vie des populations couvertes par le projet et permettre un dynamisme économique lié à l'alimentation en eau
4. Répondre à la demande en eau des industries minières et bénéficier de retombées économiques potentielles sur l'ensemble du pays (exportation de produits à valeur ajoutée, création d'emplois)

Etude de cas?

Usine de dessalement d'eau de mer d'Agadir, Maroc

- Type de PPP: Contrat de gestion déléguée pour la construction, exploitation et maintenance de l'usine de dessalement du Grand Agadir
- Autorité publique: Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable (ONEE)
- Partenaire privé: consortium mené par Abengoa Water Agadir et InfraMaroc
- CAPEX: 80 M EUR (privé)

Description

Le projet comprend la **construction et l'exploitation** de l'unité de production/adduction d'eau potable et du réseau.

Deux options techniques sont envisagées :

1. A partir de l'eau du fleuve Sénégal avec prise d'eau au droit de l'Aftout Essahli
2. Dessalement d'eau de mer avec prise d'eau dans l'océan à environ 8 km au Nord de Nouakchott

L'objectif est d'atteindre une capacité de production de 434 000 m³/j à horizon 2035.

Stade d'avancement

1

2017: Etudes APS – APD - DAO

1. Etudes préliminaires
2. Etudes hydrogéologiques
3. Etude de la demande en eau
4. **APS des variantes envisageables** – prévu pour avril 2017
5. Evaluation financière des différentes variantes conduisant au choix de la solution optimale
6. APD de la solution retenue
7. Elaboration des DAO

Etude confiée au groupement CID/SEURECA/SCET RIM

2

Mars 2017: Evaluation du projet dans le cadre de l'actualisation du portefeuille PPP

Informations disponibles

- Note de concept du projet



Structuration du projet en PPP

3 Mds €

Investissements du projet estimés (y compris réseau de transport et distribution), à confirmer par l'APS et selon l'option technique choisie

Type de PPP envisagé

- Sous réserve des conclusions de l'étude en cours, la **concession** sur la production/ adduction d'eau potable (et sur le réseau de collecte le cas échéant) pourrait être envisagée étant donné la part importante en investissement à réaliser.
- Le périmètre du partenaire privé pourrait couvrir la construction, son financement partiel, l'exploitation et l'entretien/maintenance de l'infrastructure de production d'eau potable (usine de production / traitement ou usine de dessalement d'eau de mer, selon l'option technique choisie), et éventuellement le réseau d'alimentation).

Rémunération du partenaire privé

- Si le modèle de concession est retenu et vérifié par les études à venir, le partenaire privé pourrait être rémunéré soit directement par les usagers, soit par l'autorité contractante ou l'autorité en charge du transport et de la distribution sur le réseau, sur la base d'une **part fixe et d'une part variable** selon le volume d'eau potable produit par le concessionnaire.
- **Si cette rémunération s'avère insuffisante** pour couvrir le retour sur investissement du privé, alors la rémunération pourra, par exemple, être complétée par une participation publique au financement de l'investissement et/ou une subvention d'exploitation publique.



Structuration du financement

- A définir selon le montant de l'investissement et de l'étude économique et financière en cours de réalisation

Attractivité du projet

- Intérêt des opérateurs industriels miniers présents dans le pays
- Débouchés importants pour les industriels miniers (nouvelles ressources, produits à haute valeur ajoutée)

La participation des industriels miniers au financement de ce projet sera analysé dans le cadre de l'étude en cours de réalisation.

Indicateurs de suivi

- Continuité du service public
- Quantité d'eau produite par rapport aux objectifs
- Qualité de l'eau produite
- Respect des règles environnementales et sociales
- Entretien et maintenance de l'infrastructure selon le plan et le budget de GER

Le non-respect de l'un de ces critères peut entraîner l'application de pénalités par l'autorité contractante au partenaire privé selon le caractère, la durée et les conséquences de la faute.



Feuille de route du projet

1. Inscrire le projet au programme prioritaire d'investissement (**PIP**)
2. Finaliser l'**Avant projet sommaire** et évaluer les aspects économiques et financiers des différentes variantes conduisant au choix de la solution optimale (prévu dans le cadre de l'étude en cours) et réaliser une **étude de faisabilité** du projet en PPP (si cela n'est pas prévu dans l'étude en cours). Et selon les conclusions:
3. **Décision** du Gouvernement mauritanien d'engager le projet en PPP
4. Réaliser un **audit juridique** du projet (foncier, coordination avec ONSER/SNDE/collectivités locales)
5. Recruter un **conseiller en transaction** (techniques, financiers et juridiques) pour développer et mettre en œuvre le projet jusqu'à la signature du contrat
6. Préparation (prévu dans le cadre de l'étude en cours) et publication du dossier d'**appel d'offres** du projet en PPP

1. Inscription au PIP



2. Etude de faisabilité



3. Décision gouvernementale



4. Audit juridique



5. Recrutement du Conseil



6. Appel d'offres

Cheikh Brahim Cheick Abdallahi
Conseiller du Minsitre chargé du
projet AEP Zone Nord

E cbrahim44@gmail.com
T +222 48 16 00 00
W www.hydraulique.gov.mr

Cellule PPP

E
T
W